



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - FOURNIER (Suppléant) - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2022/60

Objet : Marchés publics : Economie -Marché de travaux pour l'extension et la requalification de la ZA Borio Novo Sud

Vu la délibération n°2019/114 du 17 décembre 2019 relative à l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'extension de la ZA Borio Novo Sud au bureau d'études VALORIS.

Pour faire suite à cette mission de maîtrise d'œuvre, un avis d'appel public à concurrence a été publié le 8 mars 2022 pour réaliser ces travaux de requalification et d'extension. Les prestations ont été réparties en 3 lots :

- Lot 1 : Voirie - Assainissement des eaux pluviales et des eaux usées – Réseau d'eau potable et de défense incendie
- Lot 2 : Alimentation téléphonique et éclairage public
- Lot 3 : Espaces verts et arrosage

De plus, les candidats avaient l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles (options) suivantes :

- Lot 2 : option 1 - Remplacement de la prestation de base éclairage public (tranchée, gaine, câble, câblette de terre, commande massifs et luminaires) par la fourniture et pose de mâts solaires
- Lot 2 : option 2 - Remplacement des luminaires existants. Fourniture et mise en œuvre de luminaires après dépose des luminaires existants
- Lot 3 : option 3 - La prestation concerne la fourniture et mise en œuvre d'un arrosage automatique sur l'extension
- Lot 3 : option 4 - Arrosage automatique sur l'existant

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix des entreprises serait effectué en fonction :

- Des prix des prestations 60 %

- De la valeur technique 40 %, évaluée sur 40 points et décomposée en 4 points pour la gestion du chantier ; 2 points pour les moyens de communication envisagés avec les riverains ; 6 points pour le planning détaillé et 7 points pour les fiches techniques des produits et matériels utilisés.

Onze offres recevables ont été réceptionnées.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposent de retenir :

- Lot 1 : SARL BARDOU ET FILS TP domiciliée 81580 CAMBOUNET SUR LE SOR pour un montant de 252.003,90 € HT
- Lot 2 : CEGELEC domiciliée 81200 AIGUEFONDE pour un montant de 55.023,30 € HT avec les options 1 et 2 comprises
- Lot 3 : MIDI PYRENEES ENVIRONNEMENT domiciliée 81700 PUYLAURENS pour un montant de 52.272,90 € HT avec les options 3 et 4 comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'attribution des marchés pour les travaux de requalification et d'extension de la ZA Borio Novo Sud conformément aux propositions de la Commission d'Appel d'Offres, comme détaillés ci-dessus,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer les marchés publics ci-dessus avec les entreprises précitées et les montants mentionnés, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe ZA Borio Novo 2022.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 15 juin 2022.



Le Président,

